



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION LES ETABLISSEMENTS DU
BAR A MOMES POUR L'ORGANISATION DE
DEUX REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE
LE 18 SEPTEMBRE 2021**

**DÉCISION N° DM-21-314
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Les Etablissements du Bar à Mômes, représentée par Monsieur Pascal Simon, dont le siège social est situé 6, rue de Pont du Rateau – 49 250 Loire Authion – pour l'organisation du spectacle « Le Bar à mômes » le 18 septembre 2021, dont le prix de cession est fixé à 2 347,60 € (deux mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Les Etablissements du Bar à Mômes, représentée par Monsieur Pascal Simon, dont le siège social est situé 6, rue de Pont du Rateau – 49 250 Loire Authion – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Le Bar à mômes » le 18 septembre 2021, dont le prix de cession est fixé à 2 347,60 € (deux mille trois cent quarante-sept euros et soixante centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210917-lmc1H8876H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/09/2021
Date de Publication : 17/09/2021